MOUDON

RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS N°: 79/25

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de CHF 500'000.- pour des travaux de remplacement de canalisations et de conduites entre l'avenue de Cerjat – La Douane et la Place Christen-Delamuraz

CONSEIL COMMUNAL DU 24 juin 2025

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission nommée pour étudier le préavis 79/25 s'est réunie le 5 juin dernier à la salle des Mariages à 19h00. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Monsieur Willy BLASER (PLR), Madame Nicole EGLI-ANTHONIOZ (PS), Monsieur Florian PROBST (EM), Monsieur Ivo MARQUES (V) et Monsieur Elias TRABY (rapporteur, PLR). Monsieur Patrick SOPPELSA, membre de la COGEFIN, était également présent lors de cette séance.

La commission a pu poser ses questions aux municipaux présents, Monsieur Serge DEMIERRE et Monsieur Gzim RAMA, que nous remercions vivement. Nous remercions également Monsieur Blaise CORDAY, des services industriels, pour sa présence et les précisions apportées concernant le présent préavis.

1. Introduction

Dans le cadre du déploiement du réseau de chauffage à distance (CAD), les fouilles réalisées ont mis en évidence différents éléments nécessitant un remplacement, une amélioration ou une mise en conformité. L'objectif principal de la Municipalité est de profiter des travaux liés au CAD pour effectuer les rénovations nécessaires, notamment en ce qui concerne les conduites et les canalisations. Cette synergie entre les interventions permet de réaliser des économies non négligeables, tant sur le plan financier que pratique, en évitant des travaux répétitifs qui perturberaient la vie des Moudonnois.

2. Description du préavis

Par l'approbation du présent préavis, les travaux suivants pourront être réalisés conformément aux plans présentés dans ledit document :

- Le remplacement de deux canalisations d'eaux claires par une infrastructure unique de plus grande capacité, acheminant les eaux vers la Broye.
- Création d'un nouvel exutoire dans la Broye d'une canalisation d'eaux claires.
- Mise en conformité du système séparatif de canalisation.
- Remplacement d'une conduite d'eau ainsi que d'une conduite de gaz.

3. Déroulement de la séance

Après les explications et le passage en revue du préavis par les municipaux, les membres présents de la commission ont pu poser leurs différentes questions. Voici les questions soulevées ainsi que les réponses apportées :

Qu'en est-il du rattachement de la commune à MESA concernant l'appel d'offres ? Est-ce bénéfique pour la commune ?
Oui, cela s'avère bénéfique. Dans la mesure où nous ne sommes pas contraints par les règles du marché public, il est possible de négocier les prix et d'obtenir des offres plus avantageuses.

Pouvez-vous nous expliquer la différence de prix au mètre des différentes canalisations, selon le tableau financier du préavis ?
La différence provient essentiellement du diamètre des canalisations : une canalisation de plus grand diamètre est plus coûteuse au mètre linéaire.

Concernant le calendrier, à quoi peut-on s'attendre pour la réalisation des travaux ? Par ailleurs, un projet immobilier est en développement dans la zone du centre médical.
Les travaux devraient débuter peu après l'acceptation du présent préavis. À noter que le déroulement des travaux ainsi que la fermeture de certaines zones ne devraient en aucun cas entraver les accès. En ce qui concerne le projet immobilier, tout sera coordonné afin qu'aucun problème ou désagrément ne survienne pour l'une ou l'autre des parties. Il convient de préciser que si certaines creuses sont déjà en cours, elles concernent exclusivement les travaux liés au CAD, et non à ceux du présent préavis, qui n'a pas encore été accepté par le Conseil. Il convient toutefois de rappeler que l'objectif est de coordonner les travaux avec le déploiement du CAD, afin de bénéficier des synergies et des avantages mentionnés. Ainsi, certaines zones pourraient être ouvertes au moment jugé opportun.

Pour ce qui est de l'aspect financier, s'agit-il uniquement d'une estimation ou d'une offre concrète ?
Il s'agit en effet d'une estimation. Toutefois, selon les prévisions actuelles, aucun dépassement de coût n'est attendu. Nous émettons néanmoins une réserve concernant les éventuelles découvertes archéologiques, qui représentent le seul facteur susceptible d'engendrer des imprévus. Le principal élément de variation pourrait être la distance à ouvrir pour réaliser les travaux.

S'agissant du paiement, MESA refacture-t-elle à la commune l'ensemble des montants ?
Non. Chaque partie est facturée pour les montants qui la concernent. Ainsi, MESA recevra la facture correspondant aux travaux relatifs au CAD, tandis que la commune sera facturée pour ceux relevant du présent préavis. Les coûts imprévus (dus, par exemple, à des découvertes lors des fouilles) seront également répartis selon l'ampleur des travaux relevant de chaque entité.

La séance des questions est maintenant terminée, et la réunion est levée. Les membres de la commission ont approuvé à l'unanimité les conclusions suivantes.

MOUDON

RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Comission vous prie Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les

Conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la municipalité n°79/25 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. **accorde à un crédit d'investissement maximum de CHF 500'000.— pour des travaux de remplacement de canalisations et de conduites entre l'avenue de Cerjat – La Douane et la Place Christen-Delamuraz.**
2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
3. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Moudon le 8 juin 2025

Elias TRABY, rapporteur